



Faux devis d un garagiste qui declare le moteur d un scooter mort

Par **lablonde29**, le **24/05/2012** à **16:05**

Bonjour,

J ai acheté un scooter (4 temps) en mai 2011, j ai fait la révision des 1.000 km comme prévu, je devais en refaire une à 5.000 km (le garagiste m'a dit que je n'avais pas besoin de mettre d'huile, juste vérifier de temps en temps ce que j'ai fait).

Entre-temps, j'ai roulé sans huile (avril 2012) le garagiste vient récupérer mon scooter, il me fait un devis de 632 €.

J'ai récupéré mon scooter sans faire les réparations, je le donne à une association qui loue des véhicules et des scooters aux personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion pour travailler, le mécanicien de cette association a changé la bougie, mis de l'huile. Résultats le scooter marche très bien.

Ma protection juridique m'indique que je ne peux rien faire car je n'ai pas fait les réparations (donc aucun préjudice) mais j'ai quand même acheté un autre scooter pensant que mon premier était vraiment mort.

Que puis je faire, svp ? Merci.